



ŞALĀT AL ISTIKHĀRAH

La prière de consultation

Ibn Bāz



AL RISSALAH



La prière de consultation

‘Abd Al-‘Azīz Ibn Bāz رحمته الله

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La prière de consultation [*Ṣalāt Al-Istikhārah*] est une Sunnah dont l’invocation [*Al-Du‘ā*] se fait après les salutations finales de la prière, comme cela est rapporté dans le noble ḥadīth.

✦ LA MANIÈRE DE L’ACCOMPLIR

La personne prie deux unités de prière comme pour les autres prières surérogatoires. Il récite dans chaque unité de prière sourate Al-Fātiḥa et il rajoute ce qu’il peut du Coran.

Après le Taslīm, les salutations finales de la prière, il lève les mains et récite l’invocation suivante rapportée par l’imām Al-Bukhārī dans son recueil authentique :



اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْتَخِيرُكَ بِعِلْمِكَ، وَأَسْتَقْدِرُكَ بِقُدْرَتِكَ، وَأَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ
الْعَظِيمِ، فَإِنَّكَ تَقْدِرُ وَلَا أَقْدِرُ، وَتَعْلَمُ وَلَا أَعْلَمُ، وَأَنْتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ،
اللَّهُمَّ إِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هَذَا الْأَمْرَ - ثُمَّ يُسَمِّي حَاجَتَهُ - خَيْرٌ لِي فِي دِينِي
وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي، فَاقْدُرْهُ لِي وَيَسِّرْهُ لِي ثُمَّ بَارِكْ لِي فِيهِ،
وَإِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هَذَا الْأَمْرَ شَرٌّ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي،
فَاصْرِفْهُ عَنِّي وَاصْرِفْنِي عَنْهُ وَاقْدُرْ لِي الْخَيْرَ حَيْثُ كَانَ ثُمَّ أَرْضِنِي بِهِ

[*Allāhumma innī astakhīruka bi ‘ilmika, wa astaqdiruka bi qudratika, wa as-aluka min fadlika-l-‘azīm, fa innaka taqdiru wa lā aqdiru, wa ta‘lamu wa lā a‘lamu, wa anta ‘allamu-l-ghuyūb, Allāhumma in kunta ta‘lamu anna hādihā-l-amra [précise ta demande ici] khayrun lī fī dīnī wa ma‘āshī wa ‘āqibati amrī, fā-qdurhu lī wa yassirhu lī thumma bārik lī fihī, wa in kunta ta‘lamu anna hādihā-l-amra sharrun lī fī dīnī wa ma‘āshī wa ‘āqibati amrī, fā-ṣrifhu ‘annī wa-ṣrifnī ‘anhu wa-qdurliya-l-khayra ḥaythu kāna thumma arḍinī bihi*]

“Ô Allāh ! Je Te consulte par Ta connaissance de toute chose et je T'implore de m'aider par Ton pouvoir et de m'octroyer Ton immense bienfait, car Tu es certes capable de toute chose, tandis que moi je ne le suis pas et Tu sais tandis que moi je ne sais pas et Tu es le connaisseur de l'invisible. Ô Allāh ! Si Tu sais que cette chose [précise ta demande ici] est une source de bien pour moi dans ma religion et ma vie présente et future, alors destine-la moi, facilite-la moi puis bénis-la moi. Mais si Tu sais que cette chose est pour moi une source de mal dans ma religion et ma vie présente et future, alors détourne-la de moi et détourne-moi d'elle. Prédestine-moi le bien où qu'il se trouve puis fais en sorte que je sois satisfait de cette décision.”

(Ṣaḥīḥ Al-Bukhārī, n° 7390)



❧ QUAND ACCOMPLIR LA PRIÈRE DE CONSULTATION ?

La prière de consultation s'accomplit lorsque la personne a un doute dans une prise de décision entre deux choses. Lorsqu'elle se pose la question : *“Laquelle de ces deux choses est la meilleure ?”* À ce moment-là, la personne accomplit la prière de consultation. À titre d'exemple, si une personne hésite sur un mariage. Est-ce qu'elle se marie avec cette personne ou non ?

Autres exemples, on accomplit la prière de consultation lorsque l'on se pose des questions telles que : *“Est-ce que je voyage à tel endroit ou non ?”, “Est-ce que je m'associe dans le commerce avec untel ou non ?”* etc. Dans ce cas-là, on accomplit cette prière.

❧ DEMANDER CONSEIL APRÈS LA PRIÈRE DE CONSULTATION

On prie la prière de consultation puis on demande conseil dans sa prise de décision auprès de ceux que l'on considère comme dignes de conseil, que cela soit pour un mariage, un voyage, un commerce ou autre. La Sunnah est de demander conseil à ceux qui sont dignes de conseil après avoir prié la prière de consultation.

❧ RECOMMENCER LA PRIÈRE PLUSIEURS FOIS ?

Si l'on voit que notre poitrine tend vers une chose plus qu'une autre, alors on fera cette chose. Et dans le cas où le doute persiste après la prière de consultation, on réitérera notre prière de consultation une deuxième fois, une troisième fois et ainsi de suite, jusqu'à ce que notre poitrine tende vers une des deux options.

❧ POURQUOI ACCOMPLIR LA PRIÈRE DE CONSULTATION ?

La prière de consultation s'accomplit lorsqu'un doute naît dans ton cœur lors d'une prise de décision. Est-ce que le fait d'accomplir cette chose est un bien pour moi ou non ? Il n'y a pas de prière de consultation pour une bonne chose évidente. Par exemple, il n'y a pas de



prière de consultation pour savoir si je commence à prier ou non. De même pour les prières obligatoires ou pour les questions telles que : *“Est-ce que je m’acquitte de ma Zakāt ou non ?”*, *“Est-ce que je jeûne le mois de Ramadān ou non ?”*, *“Est-ce que j’accomplis le Ḥajj ou non ?”*, *“Est-ce que je commence à jeûner le lundi et le jeudi ou non ?”*... Il n’y a pas de prière de consultation pour ces choses-là, car nous savons avec certitude que ce sont de bonnes choses.

On accomplit plutôt la prière de consultation pour des choses qui soulèvent le doute. Par exemple, j’aimerais me marier avec la fille d’untel, mais j’ai un doute. À ce moment-là, je prie ma prière de consultation. Ou bien j’aimerais entreprendre un voyage à tel endroit, mais j’ai un doute. Dans ce cas-là, je prie ma prière de consultation. Ou bien, tu souhaites ouvrir un commerce de vêtements ou investir dans l’immobilier et tu doutes si c’est la bonne chose à faire ou non. À ce moment-là, tu pries la prière de consultation. Si tu doutes dans une prise de décision, consulte alors ton Seigneur !

❧ LA RÉPONSE À LA PRIÈRE DE CONSULTATION ?

Après avoir prié la prière de consultation et avoir consulté ton Seigneur, suis ce que ton cœur te dictera et ce vers quoi ta poitrine s’apaisera. Si ton cœur tend plutôt vers un des deux choix, alors suis-le. C’est ce qu’il y a de meilleur. Il t’est aussi conseillé de demander conseil auprès de bonnes personnes en qui tu as confiance. La demande de conseil se fait après avoir consulté Allāh ﷻ. Demande conseil auprès de tes frères, tes amis et tes parents. Consulte ceux en qui tu as confiance afin qu’ils participent à ta prise de décision. Mais si ton cœur s’apaise concernant une décision plutôt qu’une autre, alors suis-la.

❧ LA FEMME QUI A SES MENSTRUÉS PEUT-ELLE L’ACCOMPLIR ?

Il faut savoir que la consultation est conseillée même sans prière. Elle invoque Allāh ﷻ et Le consulte. Si une femme est en état de menstrues et que la décision doit être prise rapidement, elle peut consulter Allāh ﷻ sans prier. Il n’y a pas de mal à cela. Elle invoque son Seigneur. Allāh ﷻ dit :



أَدْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ

“Invoquez-Moi et Je vous répondrai” (Ghāfir, 40:60)

Et la consultation est une invocation.

⌘ LEVER LES MAINS DURANT L'INVOCATION ?

Après avoir prié les deux unités de prière, on peut lever les mains en invoquant. C'est ce qu'il y a en réalité de meilleur, car lever les mains est une cause pour que les invocations soient exaucées.

⌘ VOIR LA RÉPONSE EN RÊVE ?

Question : *“J'ai entendu que celui qui prie la prière de consultation pour une chose particulière verra la réponse en rêve si c'est un bien pour lui. Est-ce que cela est vrai ?”*

Réponse : Je ne connais pas de chose authentique au sujet des rêves.

Source : Site officiel du Shaykh (binbaz.org.sa), Fatāwā n° 4480, 17315, 11288, 17725 et 14282

Traduction : Hichām Ibn Aḥmad Al Maghribī.